

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- La taxe locale sur la publicité extérieure qui correspond aux préenseignes et enseignes d'une certaine surface qui font l'objet d'une fiscalisation, ce qui représente une recette de 17 000 € sur la commune. Vous avez la possibilité de revoir chaque année cette fiscalité ;
- Les droits de mutation à titre onéreux étaient non-connus à date et ils atteignent plus de 150 000 euros là où il était attendu 220 000 euros. Comme vous le savez, toutes les communes de France et tous les particuliers connaissent une crise du marché immobilier. Aujourd'hui, il est plus compliqué d'acheter un bien que ce soit un appartement ou une maison.

Les frais notariaux vont potentiellement augmenter et c'est un élément qui a créé débat au Parlement sur cette présentation de projet de loi de finances et, de fait, les départements qui sont les principaux acteurs et qui reçoivent les droits de mutation que sont les recettes liées aux ventes immobilières ont perdu en moyenne pour les plus gros départements, jusqu'à 300 voire 400 millions de recettes en 2024 et sont en situation de déséquilibre financier comme indiqué précédemment.

Malgré tout, pour revenir à la commune, si on table sur 150 voire 180 000 euros de recettes de droit de mutation, on n'est pas finalement très loin du budget 2023 qui était de 200 000 à 220 000 euros. On est quand même peu touché dans le secteur par cette crise immobilière pour l'instant. Mais, je reste nuancé au regard de ces effets "rattrapage" des crises immobilières parfois d'une année sur l'autre ; cette crise étant maintenant persistante depuis près de deux ans. »

Les taux de fiscalité :

	2024	2023	2022	2021	2020
TH	0 %	0 %	0 %	0 %	17,35 %
THRS	17,35 %	17,35 %	17,35 %	17,35 %	0 %
TFPB	21,48 %	21,48 %	21,48 %	21,48 %	21,48 %
TFPNB	81,04 %	81,04 %	81,04 %	81,04 %	81,04 %

Monsieur BORDONALI : « Les taux de fiscalité de la commune n'ont pas augmenté depuis 2009, donc un taux durant 15 ans qui n'a pas bougé. Le biais de réflexion, c'est bel et bien la suppression de la taxe d'habitation et le transfert de taxe de l'échelon départemental vers l'échelon communal qui a fait augmenter la taxation mais qui en fait, n'a pas d'impact normalement sur la taxation communale, tout cela étant à isopérimètre pour la fiscalité des habitants. »

La dotation globale de fonctionnement :

Dotation globale de fonctionnement	2021	2022	2023	2024	Ecart en € 2021-2024	Variation en % 2021-2024
Dotation forfaitaire	832 534,00	741 392,00	804 491,00	798 470,00	- 34 064,00	- 4,09 %
Dotation de solidarité rurale	54 589,00	85 681,00	100 781,00	112 784,00	+ 58 195,00	+ 106,60 %
TOTAL	887 123,00	827 073,00	905 272,00	911 254,00	24 131,00	+ 2,72 %

Monsieur BORDONALI : « La dotation globale de fonctionnement constitue la moitié des concours de l'Etat de 2 millions d'euros au chapitre 74. Elle représente tous les ans près de 900 000 euros et vous constatez que vous perdez de la dotation forfaitaire au fil des ans car l'Etat récupère sur les collectivités quelques marges de manœuvre. Pour autant, vous avez une dotation de solidarité rurale qui est un élément de péréquation entre les communes les plus aisées et les communes les moins aisées qui fait un rattrapage, ce qui fait que sur quatre exercices budgétaires, c'est un quasi-isopérimètre et vous n'avez pas d'effet de bord sur la dotation globale de fonctionnement ; tout cela dans un environnement où la majorité des collectivités n'augmentent pas leur taux de fiscalité et sont toutes assujetties à une certaine stabilité de la dotation globale de fonctionnement ou à une baisse très limitée.

**Commune de Notre-Dame de Bondeville**

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

En synthèse, les produits de fonctionnement sont plutôt dynamiques ; les produits exceptionnels au regard de cette vente de terrains est un élément supplémentaire important et donc vont permettre au résultat d'exploitation d'être utilisé en investissement pour la construction de l'école.»

**Le budget principal et les hypothèses d'évolution des dépenses de fonctionnement**

Charges de fonctionnement	2022	2023	Variation 2022-2023	CA prév 2024	Variation 2023-2024	BP 2025	Variation 2024-2025
Charges à caractère général	1 752 276,39	1 598 929,46	-8,75 %	1 855 697,17	16,06 %	1 900 000,00	2,39 %
Charges de personnel	5 098 433,16	5 114 582,04	0,32 %	5 279 211,00	3,22 %	5 500 000,00	4,18 %
Atténuations de produits	1 701,00	0,00	-	0,00	-	0,00	-
Autres charges de gestion courante	580 207,89	425 151,87	-26,72 %	401 349,00	-5,60 %	410 000,00	2,16 %
Charges financières	47 735,17	139 180,18	191,57 %	144 914,98	4,12 %	150 000,00	3,51 %
Charges exceptionnelles	1 876,50	1 121,32	-40,24 %	1 000,00	-10,82 %	1 000,00	0,00 %
Dotations et provisions	-	2 446,00	-	2 000,00	-18,23 %	2 000,00	0,00 %
<b>Total</b>	<b>7 482 230,11</b>	<b>7 281 410,87</b>	<b>-2,68 %</b>	<b>7 684 172,15</b>	<b>5,53 %</b>	<b>7 963 000,00</b>	<b>3,63 %</b>

Monsieur BORDONALI : « Deux éléments qui me semblent fondamentaux dans la réflexion : les dépenses courantes et les charges de personnel qui constituent les principales dépenses de la commune. Sur les dépenses courantes, les contrats de la Métropole qui présentent une garantie importante sur le périmètre de la Métropole, ont créé un effet amortisseur de l'augmentation des factures d'énergie pendant au moins un an et demi, deux ans, avec une inflation à plus de 6%. Pour autant, la commune n'a pas échappé à l'effet accélérateur en 2024 avec une facture d'un peu plus de 100 000 euros voire 150 000 euros qui est venue se greffer sur les comptes de la commune avec un effet assez systémique dans toutes les communes de la Métropole. L'effet rattrapage a permis d'éviter une augmentation de plus de 300 000 euros d'électricité sur les communes de même taille mais, vous avez quand même eu ce rattrapage à prendre en compte, d'où le passage de 1 598 929.46 € en 2023 à 1 855 697.17 € en 2024. Il y a à la fois l'effet prix donc l'augmentation des fluides, des consommables, des besoins de la collectivité notamment en termes de maintenance et de contrats mais surtout un rattrapage de facturation d'électricité qui a été mis en exergue dans le cadre de la décision modificative n° 2.

Sur les charges de personnel, la collectivité, après avoir fait des efforts et c'est à noter puisqu'on est passé de 5 098 433.16 € en 2022 à 5 279 211.00 € en l'espace de trois exercices budgétaires donc très en-dessous des résultats nationaux, avec cette volonté de faire attention à cette masse salariale, qui, par ailleurs, après un effet accélération logique, fait le choix de continuer à investir mais de recruter du personnel. Vous avez différents emplois qui ont été fléchés et qui viennent à marquer cette augmentation de 5 279 211.00 € en 2024 à 5 500 000.00 € en 2025.

Pour le reste, Monsieur QUIBEL l'a dit très justement : la fin de la contribution budgétaire de la piscine qui fait baisser le chapitre "autres charges de gestion courante" de 580 207.89 € en 2022 à 410 000 € en 2025.

Les charges financières augmentent de manière assez sensibles au regard de la contractualisation d'un emprunt de 4M€ pour financer les travaux de construction de la nouvelle école et permettre de disposer d'une trésorerie suffisante.

Voilà pour la présentation en grande masse, donc un atterrissage assez proche du ROB 2024 et dans l'épure de ce qui était voulu. Vous verrez que les chiffres de CAF sont entre 400 et 500 000 euros. On est un petit peu en-dessous de la cible mais proche des 500 000 €, ce qui était le contrat moral signé avec le conseil municipal et une augmentation entre guillemets qui est voulue pour améliorer les travaux en régie et continuer à progresser sur le service public apporté aux habitants.

Sur les charges à caractère général, vous avez tout le détail avec notamment le détail par service qui permet d'avoir une lisibilité du 011, c'est-à-dire les dépenses courantes de la collectivité. Il n'y a pas de superflu dans ce budget et je le dis d'autant plus puisque chaque ligne est étudiée tous les mois, vérifiée à la facturation, les engagements sont vérifiés, etc. C'est véritablement du travail d'orfèvrerie

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

et vous voyez que la majorité des dépenses sont naturellement celles des services techniques avec la moitié de dépenses courantes avec un effet accélération qu'on a évoqué tout à l'heure lié à ce travail de prise en charge des factures de consommables 2024 qui ont quelque peu augmenté. »

chapitres budgétaires	budget voté	réalisé	TOTAL consolidé
<b>Charges à caractère général 011</b>			
Cabinet	10 311,00	6 315,04	9 775,00
Cimetière	7 730,00	2 297,98	5 851,00
Communication	5 500,00	2 565,51	887,00
Culture	28 580,00	19 724,79	28 580,00
Ecole de musique	21 070,00	17 420,04	21 070,00
EJS	40 420,00	22 633,21	40 420,00
Elections	2 300,00	220,46	48,00
Etat civil	7 050,00	2 631,00	5 021,00
Fêtes et cérémonies	82 775,00	53 977,76	81 767,00
Intendance	27 000,00	23 747,04	21 897,00
Juridique	191 060,57	145 263,67	153 758,57
Mediathèque	33 810,00	28 196,91	33 810,00
Police	11 620,00	11 951,85	11 531,00
Ressources humaines	58 081,00	26 146,66	61 522,00
Scolaire	49 800,00	33 961,12	49 800,00
SFI	92 175,00	43 634,70	100 594,00
Services techniques	905 528,60	980 660,60	961 323,60
Urbanisme	22 348,00	4 955,89	24 188,00
Cantine	226 830,00	196 106,57	230 915,00
Informatique	14 000,00	12 939,14	12 939,00
Divers	0,00	1 935,31	0,00
<b>Sous-total</b>	<b>1 837 989,17</b>	<b>1 637 285,25</b>	<b>1 855 697,17</b>

Monsieur BORDONALI : « Vous avez également la restauration qui constitue un poste de dépense important de plus de 200 000 euros. Les deux services réunis, on est sur un budget de plus de 1 million d'euros sur un budget de 1,8 million d'euros donc assez peu d'éléments qui permettent de réaliser des économies supplémentaires. Vous avez le poste fêtes et cérémonies qui constitue toute la vie événementielle de la collectivité. Ce travail est fait tous les mois de rechercher des marges de manœuvre qui sont arrivées à présent un peu à bout de souffle car il est difficile d'en trouver beaucoup plus si ce n'est de faire des choix autres mais qui viendraient appauvrir le service public. »

Les différents postes de dépenses :

- Eau.....	40 k€
- Électricité .....	200 k€
- Gaz .....	133.7 k€
- Carburant.....	29.8 k€
- Contrats (SSI, fontaine à eau, extincteurs, etc.).....	71 k€
- Locations véhicules .....	49.5 k€
- Aménagement, voirie et espaces verts .....	14.2 k€
- Entretien des espaces verts .....	48 k€
- Diagnostics amiante obligatoires des bâtiments .....	20 k€
- Décoration de Noël .....	20 k€
- Location fibre optique .....	12 k€
- Téléphonie .....	46.5 k€
- Maintenance et gros entretien électricité/gaz (P2/P3).....	70 k€
- Vérifications réglementaires .....	10 k€.